



Déclaration des revenus pour un mineur ?

Par **julien_old**, le **27/04/2007 à 15:33**

Bonjour, rnrnMon fils agé de 16 ans a au cours de cette année gagné pour environ 1000€ de revenu via internet. En effet, il développe pendant son temps libre des sites internet, et ses revenus proviennent majoritairement de régies publicitaires.rnrnJ'ai ouï dire que les revenus des mineurs ne dépassant pas 3 smic sont exonérés, mais doivent-ils être déclarés sur notre déclaration de revenus ?rnrnMerci de m'éclairer sur cette question.

Par **Euphoria**, le **27/04/2007 à 15:44**

Monsieur,rnrnCertains revenus ne sont pas à déclarer : ils sont exonérés d'impôt sur le revenu.rnrnIl s'agit notamment des salaires versés aux enfants de moins de 21 ans en 2006, dans la limite de 2 509 Euros en 2006.rnrnRespectueusement, rnrnEuphoria.